



Office for People With Developmental Disabilities



Front Door Accès aux Services





Table des Matières

I. Bienvenue au Front Door	
C'est quoi le Front Door ?.....	4
À quoi sert ce guide ?	4
Par où dois-je commencer ?.....	5
À propos du Bureau des Personnes Ayant une Déficience Développementale (OPWDD).....	5
Comment l'OPWDD est structuré.5	
II. Éligibilité.....	6
L'examen de l'éligibilité à l'OPWDD.....	6
Foire aux questions sur la détermination de l'éligibilité à l'OPWDD.....	7
III. Services de Medicaid et de l'OPWDD.....	11
Comment vous inscrire à l'exemption pour les Services à Domicile et Communautaires.....	11
Foire aux questions sur Medicaid et l'exemption HCBCS.....	11
IV. Planification.....	14
Le processus d'évaluation	14
Planification centrée sur la personne.....	15
Élèves passant de l'école à l'OPWDD.....	15
V. Gestions de Soins.....	16
Qu'est-ce que la gestion des soins ?.....	16
Les Gestionnaires de soins promeuvent et soutiennent le choix éclairé	17
Le Cercle de Soutien : développer des services individualisés à l'aide d'une planification centrée sur la personne.....	17
VI. Services	18
Soutiens et services de l'OPWDD	18
Autodirection des soutiens et des services	19
Autorité de l'employeur et budgétaire	19
La vie autodirigée des personnes atteintes de déficiences Développementales : récits et perspectives	19
Vie autonome dans la communauté – appartements et logements	20
Milieux résidentiels communautaires.....	20
Soutiens à l'emploi et de jour	20
Services de soutien aux familles	22
Technologie d'assistance et santé médicale et comportementale.....	22
Tracer votre parcours	23
Coordonnées	23
Carte des bureaux régionaux pour les déficiences développementales	24
VII. Annexe, Informations Détaillées sur la Détermination de l'Éligibilité à l'OPWDD	26
Documents requis pour les demandes de détermination de l'éligibilité	26
Évaluation diagnostique.....	27
Mesures acceptables du comportement intellectuel et adaptatif.....	27
Mesures acceptables du fonctionnement intellectuel.....	27
Mesures acceptables du comportement adaptatif.....	27
Le processus de détermination de l'éligibilité en 3 étapes	28
Diagramme du Processus	29
Remarques	30



Bienvenue au Front Door du Bureau de l'État de New York pour les personnes Ayant une Déficience Développementale !

C'est quoi le Front Door ?

Le Front Door est la façon dont vous accédez aux services.

Vous aider à ouvrir la porte à une vie plus riche et plus complète est l'objectif du Bureau de l'État de New York pour les Personnes Ayant une Déficience Développementale (OPWDD). Notre Front Door offre une approche centrée sur la personne pour la planification des soutiens aux personnes ayant une déficience développementale.

Le processus Front Door d'Entrée vous guidera à travers les étapes nécessaires pour déterminer si vous êtes éligible aux services offerts par l'OPWDD, identifier vos besoins en matière de services et vous aider à élaborer un plan pour obtenir ces services.

L'objectif du processus Front Door est de fournir des soutiens et des services qui aident les individus et les membres de leur famille d'une manière qui respecte leurs capacités, leur langue, leurs valeurs culturelles et leurs traditions.

Objectif de ce Guide

L'objectif de ce guide est d'expliquer le processus Front Door de l'OPWDD. Ce guide détaillé vous aidera à comprendre les services offerts par l'OPWDD et comment ils peuvent s'intégrer dans votre vie. Le guide vous indique également ce dont vous aurez besoin pour être éligible aux aides et services de l'OPWDD, notamment :

- Les conclusions relatives à votre déficience développementale,
- L'éligibilité à Medicaid, et
- L'inscription au programme d'exemption des Services à Domicile et Communautaires (HCBS). La plupart des aides de l'OPWDD sont financées par ce programme d'exemption.

Ce guide décrit également les choix qui s'offrent à vous et/ou au membre de votre famille.

Énoncé de Mission :
Nous aidons les
personnes ayant une
déficience
développementale à
vivre une vie plus
riche.

Par Où Dois-Je commencer ?

Pour vous aider à vous préparer à planifier les services de l'OPWDD, il vous sera demandé de visionner les vidéos du Front Door sur le site Web de l'OPWDD : opwdd.ny.gov/get-started. Ces vidéos vous permettront d'obtenir des informations précieuses sur les points suivants :

- Les soutiens et services qui pourraient vous convenir et comment y accéder
- Les choix offerts par l'OPWDD pour aider les individus et les familles
- Comment fonctionne le processus du Front Door

À propos du Bureau des Personnes Ayant une Déficience Développementale

Le Bureau de l'État de New York des Personnes Ayant une Déficience Développementale (OPWDD) est chargé de coordonner les services destinés aux New-Yorkais souffrant de troubles du développement, notamment de déficiences développementales, d'infirmité motrice cérébrale, d'épilepsie, de déficience neurologique, d'autisme, de dysautonomie familiale et du syndrome de Prader-Willi. Elle fournit des services directement et par l'intermédiaire d'un réseau d'organismes prestataires sans but lucratif.

L'OPWDD est fier de son partenariat solide avec les familles et les individus. Ce partenariat a façonné la manière dont le système s'est développé pour aider un nombre croissant de personnes à vivre de manière plus indépendante au sein de leur communauté.

Les soutiens et les services sont fournis dans des environnements communautaires à travers l'état et comprennent des services de soins de longue durée tels que l'adaptation et les aides résidentielles. Les personnes et leurs familles peuvent également choisir de gérer leurs propres services et leur propre personnel en autogérant tout ou une partie de leurs services. L'OPWDD fournit également des services d'aide à l'emploi, notamment un accompagnement professionnel continu, des services d'aide à l'emploi et une formation professionnelle.

De plus, l'OPWDD offre des services de soutien aux familles conçus pour aider les familles à prendre soin de leurs proches qui vivent à temps plein dans leur domicile familial.

Comment l'OPWDD Est Structuré

Cinq Bureaux Régionaux des Déficiences Développementales (DDRO) coordonnent et supervisent les services des prestataires à but non lucratif et gèrent la procédure Front Door. La plupart de vos interactions avec l'OPWDD se feront par l'intermédiaire de votre DDRO local. Vous pouvez également interagir avec des organismes à but non lucratif financés par l'OPWDD.

L'OPWDD exploite également six bureaux régionaux des Opérations de l'État qui dirigent les services administrés directement par l'État de New York.

L'OPWDD travaille en partenariat avec des Organisations de Coordination des Soins (CCO) pour aider les personnes à élaborer et à maintenir des plans de services.

Moyens de contacter l'OPWDD et de rester en contact avec lui

Site web de l'OPWDD : www.opwdd.ny.gov

Page Facebook de l'OPWDD : www.facebook.com/NYS-OPWDD

Adresse électronique de l'OPWDD : info@opwdd.ny.gov

Toute demande de renseignements peut être adressée à la ligne d'Information de l'OPWDD, au 1-866-946-9733.

Voir les pages 24-25 de ce guide pour plus de détails.



Éligibilité

La Clé de l'Accès aux Soutiens

Pour pouvoir accéder à la majorité des services de l'OPWDD, la plupart des personnes devront :

- Fournir la preuve qu'elles souffrent d'une déficience développementale
- S'inscrire à Medicaid (si nécessaire), et
- S'inscrire à l'exemption des Services à Domicile et Communautaires de l'OPWDD (si nécessaire)

L'Examen de l'Éligibilité à l'OPWDD

Le processus d'examen de l'éligibilité est la façon dont l'OPWDD détermine si vous avez une déficience développementale et si vous êtes éligible aux aides et aux services de l'OPWDD.

La procédure d'examen de l'éligibilité commence dans l'un des cinq Bureaux Régionaux de l'OPWDD pour les Déficiences Développementales (DDRO) situés dans tout l'État de New York. Vous et votre famille soumettez des documents et des dossiers au DDRO, tels que des rapports d'évaluation effectués par des professionnels de la santé. Un Gestionnaire de Soins peut vous aider dans cette démarche.

Le personnel qualifié du DDRO examine ces informations pour vérifier si votre handicap répond aux exigences spécifiées dans la loi de l'État de New York. Si c'est le cas, vous êtes considéré comme ayant une déficience développementale et vous pouvez bénéficier des services de l'OPWDD. (Veuillez noter que des étapes supplémentaires, telles que l'inscription à Medicaid, sont nécessaires pour avoir accès à la plupart des aides et des services).

Selon la complexité de votre état, le processus de détermination de l'éligibilité peut nécessiter des rapports provenant de plusieurs évaluations spécialisées. Un entretien en face à face peut également faire partie de ce processus.

La demande d'identifiant TABS et le formulaire de Transmission pour la Détermination de la Déficience Développementale doivent accompagner toutes les demandes envoyées au DDRO pour la détermination de l'éligibilité. Les demandes d'éligibilité et les pièces justificatives doivent être envoyées au coordinateur d'éligibilité du DDRO de votre lieu de résidence.

Pour des informations détaillées sur le fonctionnement de la détermination de la recevabilité, veuillez consulter l'Annexe à la fin de ce guide.

Vous pouvez trouver le formulaire de Transmission pour la Détermination de la Déficience Développementale sur le site Web de l'OPWDD.

Allez dans « **Ressources** » sur la page d'accueil, choisissez « **Formulaire**, » et faites défiler jusqu'à « **Formulaire d'Éligibilité et Information.** »

Ou, taper simplement cette adresse dans votre navigateur:
<http://www.opwdd.ny.gov/node/1018>

Foire Aux Questions sur la Détermination de l'Éligibilité à l'OPWDD

Qu'est-ce que la Détermination de l'Éligibilité ?

Chaque personne qui veut des soutiens et des services de l'OPWDD a droit à un examen d'éligibilité individuel. Cet examen déterminera s'ils ont une condition qui qualifie - ou rend la personne « éligible » - pour les services et les soutiens de l'OPWDD.

Qui peut demander un examen de l'éligibilité aux soutiens ou aux services de l'OPWDD ?

Les personnes ou leurs soignants, tuteurs, défenseurs ou Gestionnaires de Soins peuvent demander à bénéficier de soutiens et de services fournis ou payés par l'OPWDD. Le processus de demande et de révision est appelé processus de Détermination de l'Éligibilité.

Qui décide si une personne est éligible aux services de l'OPWDD ?

L'OPWDD détermine si une personne présente une déficience développementale et remplit toutes les conditions d'éligibilité aux services financés par l'OPWDD.

Que faut-il pour qu'une personne soit éligible aux services de l'OPWDD ?

Pour qu'une personne soit éligible aux services de l'OPWDD, la Loi sur l'Hygiène Mentale de l'État de New York exige :

1. La présence d'une déficience de développement décrite par certains diagnostics ou conditions admissibles,
2. Le handicap est survenu avant que la personne n'atteigne l'âge de 22 ans,
3. On peut s'attendre à ce que le handicap persiste indéfiniment ou de façon permanente, et
4. Le handicap entrave considérablement la capacité d'une personne à fonctionner normalement dans la société.

Qu'est-ce qu'une déficience développementale ?

Les déficiences développementales sont des conditions particulières qui peuvent survenir à tout moment, de la naissance du bébé jusqu'à l'âge de 22 ans. Une déficience du développement peut prendre différentes formes. Les déficiences du développement différent des « retards de développement » qui se manifestent par un décalage dans un ou plusieurs domaines de croissance ou de compétence. Les retards de développement peuvent être réduits en fournissant des services d'intervention précoce et des services d'éducation spéciale, y compris une aide spéciale dans la salle de classe. Une déficience développementale peut entraîner un développement plus lent de l'enfant, des difficultés et des limitations physiques, ou des difficultés d'apprentissage et de croissance, et se poursuit tout au long de la vie de la personne. Il arrive qu'une personne souffre de plus d'une affection ou d'un handicap qualifié de déficience du développement.

Les déficiences développementales qui permettent à une personne d'être éligible à l'OPWDD comprennent, entre autres, la déficience intellectuelle, l'autisme, l'infirmité motrice cérébrale, l'épilepsie, la dysautonomie familiale, le syndrome de Prader-Willi et la déficience neurologique (lésion, malformation ou maladie touchant le système nerveux central).

Qu'est-ce qui n'est PAS considéré comme une déficience développementale ?

- Maladie mentale (par exemple, trouble bipolaire ou dépression)
- Perte ou absence des sens, de la motricité ou des capacités physiques
- Les formes légères d'affections telles que l'infirmité motrice cérébrale, les troubles épileptiques ou les lésions cérébrales, s'il n'y a pas de preuve d'un « handicap substantiel ».

Une personne peut être éligible à l'OPWDD si elle présente l'une des conditions énumérées ci-dessus ainsi qu'une déficience développementale qualifiée.



Que signifie « handicap substantiel » ?

Pour l'éligibilité à l'OPWDD, un « handicap substantiel » signifie qu'une déficience de développement est si grave qu'elle rend très difficile la vie quotidienne d'une personne de manière indépendante. Des professionnels qualifiés sont formés pour évaluer les personnes en fonction de leurs déficiences développementales et de leurs difficultés à vivre et à fonctionner au quotidien.

Quels types de documents sont nécessaires pour montrer qu'une personne remplit toutes les conditions d'éligibilité à l'OPWDD ?

En général, les dossiers pour un examen d'éligibilité de l'OPWDD comprendraient des rapports de tests psychologiques actuels ou récents du fonctionnement intellectuel de la personne, une évaluation standardisée du fonctionnement comportemental « adaptatif » de la personne, un historique social/développemental (ou psychosocial), et des rapports médicaux indiquant l'état de santé de la personne. Pour les enfants ou les adultes souffrant d'une affection particulière, d'un trouble génétique ou d'une déficience neurologique, il est nécessaire de disposer d'un dossier médical qui confirme le diagnostic de l'affection ou du trouble en question. Les dossiers éducatifs (le Programme d'Enseignement Individualisé de l'élève, également appelé IEP, et les bulletins scolaires) peuvent également s'avérer utiles. Le personnel du DDRO peut répondre à d'autres questions, expliquer plus en détail les exigences en matière de dossiers et conseiller les demandeurs et leurs représentants sur la manière de donner leur autorisation et de demander des copies d'évaluations et d'autres dossiers.

Comment l'éligibilité est-elle déterminée pour les enfants ?

Pour les enfants âgés de 0 à 8 ans, les conditions d'examen de l'éligibilité sont les mêmes que pour les adultes, bien que l'exigence d'une condition qualifiante laisse une certaine marge de manœuvre. Parfois, les enfants se voient accorder une éligibilité provisoire aux aides ou aux services de l'OPWDD.

Qu'est-ce que l'« éligibilité provisoire » ?

Dans certains cas, sur la base d'un jugement clinique du handicap et des besoins d'un enfant, le DDRO peut accorder à un enfant une éligibilité provisoire. L'éligibilité provisoire signifie qu'un enfant peut bénéficier de soutiens et de services OPWDD pendant une période limitée. Avant la fin de la période, l'OPWDD doit examiner les informations mises à jour sur l'état et le fonctionnement de l'enfant pour voir si l'enfant est toujours éligible aux soutiens et services. La raison pour laquelle certains enfants ont une éligibilité provisoire est qu'ils peuvent avoir des retards de développement éligibles qui peuvent encore changer ou s'améliorer à mesure qu'ils grandissent. Tous les enfants éligibles provisoirement doivent être réexaminés avant leur huitième anniversaire, mais certains peuvent être réexaminés plus tôt. Le DDRO décidera quand l'enfant doit être réévalué et si un enfant qui a eu une éligibilité provisoire est toujours éligible aux soutiens et services de l'OPWDD.

Qu'est-ce qu'un « niveau de retard de développement éligible » pour les enfants ?

La Loi sur l'Éducation de l'État de New York contient des normes qui expliquent comment mesurer les différents types et niveaux de retard qu'un enfant de moins de huit ans peut présenter. Ces règles permettent de déterminer dans quelle mesure le retard de l'enfant affecte sa capacité à mener une vie normale. Ces informations sur le type et le niveau de retard de développement sont généralement contenues dans un rapport qui est examiné pour déterminer l'éligibilité à l'OPWDD.

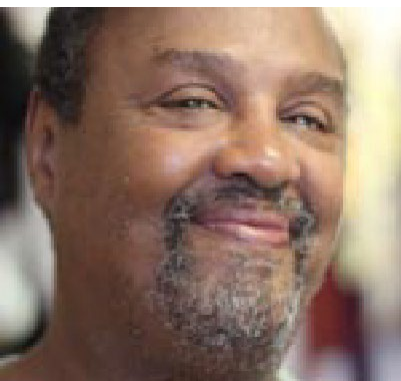
Y a-t-il une limite d'âge pour demander l'éligibilité auprès de l'OPWDD ?

Il n'y a pas de limite d'âge pour demander l'éligibilité à l'OPWDD. Le statut d'éligibilité peut être examiné dès la petite enfance et tout au long de la vie d'une personne. Il est toutefois important de savoir que l'âge d'une personne peut affecter la capacité à trouver la preuve que le handicap était présent avant que la personne n'atteigne l'âge de 22 ans. À mesure qu'une personne vieillit, il peut devenir plus difficile de trouver les dossiers et les rapports des écoles, des cliniques, des hôpitaux et d'autres établissements qui pourraient montrer que l'état d'une personne répondait à la condition d'âge pour l'éligibilité à l'OPWDD.

Comment l'OPWDD travaille-t-il avec les enfants qui approchent un âge où ils ne seront plus éligibles aux programmes scolaires ou de services sociaux et qui pourraient avoir besoin de services pour adultes ?

L'OPWDD travaille en étroite collaboration avec les écoles, les agences de placement familial et d'autres programmes qui fournissent des services aux enfants afin de planifier la transition de ces services lorsque l'enfant n'est plus en âge de les recevoir. En général, les personnes deviennent trop âgées pour bénéficier des services à l'enfance lorsqu'elles atteignent l'âge de 21 ans. L'école doit commencer à travailler avec l'enfant et sa famille pour planifier cette transition avant que l'enfant n'atteigne l'âge de 15 ans.





Services de Medicaid et de l'OPWDD

La plupart des services de l'OPWDD sont fournis dans le cadre du programme Medicaid de l'État de New York, financé conjointement par le gouvernement fédéral et l'État. L'OPWDD propose également des services limités financés par l'État.

Le principal programme Medicaid de l'OPWDD est l'exemption pour les Services à Domicile et Communautaires (HCBS), dont il est question à la page suivante.

L'OPWDD s'attend à ce que chaque personne demandant des services fasse une demande pour les programmes de prestations disponibles (comme Medicaid) qui aident à payer les services qu'elle souhaite. Par exemple, si une personne demande à bénéficier des services d'exemption HCBS de l'OPWDD, elle devra faire une demande pour ces services. Si elle est jugée éligible, elle doit s'inscrire à Medicaid et à l'exemption HCBS de l'OPWDD pour que le gouvernement paie ces services. Les personnes peuvent également payer le coût des services avec leurs propres fonds au lieu de s'inscrire à un programme de prestations.

Medicaid paie pour les soutiens et services suivants de l'OPWDD :

- L'exemption de l'OPWDD pour les Services à Domicile et Communautaires (HCBS) (comprend la plupart des services de l'OPWDD, tels que les services de répit, l'emploi assisté, l'habilitation communautaire, l'habilitation de jour et les services résidentiels)
- Coordination des soins
- Soins résidentiels
- Autres articles et services liés à la santé

La plupart des services de l'OPWDD sont financés par Medicaid. **Par conséquent, dans la plupart des cas, il est nécessaire que les personnes qui recherchent des services auprès de l'OPWDD s'inscrivent à Medicaid.** Vous devez être éligible et inscrit à Medicaid pour vous inscrire à l'exemption HCBS de l'OPWDD ou aux programmes de coordination des soins.

Si vous n'êtes pas déjà inscrit à Medicaid, vous pouvez postuler de différentes manières :

- Vous pouvez vous adresser directement au bureau Medicaid de votre comté.
- Les adultes peuvent faire une demande auprès de l'État de Santé de New York en appelant le numéro suivant **1-855-355-5777**
- Si vous travaillez actuellement avec une agence de services communautaires, le personnel de cette agence peut être en mesure de vous aider dans le cadre de la procédure de demande de Medicaid. L'agence peut vous aider à remplir la demande Medicaid et vous expliquer quels sont les documents nécessaires
- Vous pouvez également obtenir de l'aide pour remplir la Demande Medicaid en appelant le numéro suivant **1-800-541-2831**

Veillez consulter la section de foire aux questions aux pages 11 à 13 pour obtenir des informations détaillées sur la demande de Medicaid.

Le programme Medicaid comporte des dispositions spéciales pour les personnes ayant une déficience développementale :

- Les personnes peuvent travailler tout en étant éligibles à Medicaid (bien qu'en fonction de leurs revenus, une personne puisse devoir contribuer aux frais de service)
- Le revenu et les ressources des parents peuvent être supprimés (ne pas être pris en compte) pour les enfants vivant à la maison et cherchant à s'inscrire au programme d'exemption HCBS de l'OPWDD, et
- Les ressources financières peuvent être placées dans un fonds fiduciaire pour besoins supplémentaires éligibles à Medicaid et être exonérées à des fins de Medicaid

Comment Vous Inscrire à l'Exemption de Services à Domicile et Communautaires de l'OPWDD

L'exemption de l'OPWDD pour les Services à Domicile et Communautaires (HCBS) offre plusieurs services différents pour soutenir les personnes au sein de la communauté afin qu'elles n'aient pas besoin de vivre dans des institutions. La dérogation HCBS est l'une des nombreuses dérogations approuvées par le gouvernement fédéral pour permettre aux États d'être plus flexibles dans l'utilisation des fonds Medicaid. Dans le cadre de ces accords spéciaux, le gouvernement fédéral met de côté certaines règles de Medicaid pour permettre aux États d'utiliser les fonds de Medicaid pour des services qui aideront les individus à vivre chez eux avec leur famille ou de manière indépendante dans la communauté.

Les personnes qui souhaitent bénéficier des soutiens et des services offerts par le biais de l'exemption HCBS de l'OPWDD doivent s'inscrire au programme de dérogation HCBS.

Pour demander l'inscription à l'exemption HCBS de l'OPWDD, vous devez remplir et soumettre une Demande de Participation. Au moment de l'inscription, vous devez vivre chez vous ou dans un Foyer d'Accueil Familial certifié, une résidence communautaire ou une Résidence Alternative Individualisée (IRA).

Vous devrez fournir la preuve que vous présentez :

- Une déficience développementale
- Un niveau approprié de besoin de ces services
- L'éligibilité à l'inscription à Medicaid
- Un cadre de vie approprié
- D'autres informations si nécessaire

Foire Aux Questions sur Medicaid et l'Exemption HCBS

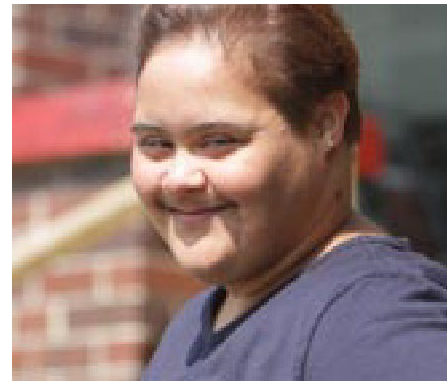
Comment puis-je solliciter Medicaid ?

Lorsque vous vous présenterez au Front Door de l'OPWDD, notre personnel vous expliquera la procédure de demande de Medicaid et vous donnera des informations sur les CCO que vous pouvez choisir pour vous aider ou vous mettra en relation avec un programme d'accès aux Services de Soutien Familial (FSS) pour vous aider à rassembler les documents dont vous avez besoin et à faire votre demande de Medicaid.

Vous pouvez également faire une demande directement auprès de Medicaid. Pour ce faire, vous aurez besoin de vos documents personnels, par exemple : votre certificat de naissance ; un justificatif de domicile, tel qu'une quittance de loyer ou une facture de services publics ; un justificatif de revenus, tel qu'un chèque de la Sécurité Sociale ; et un justificatif de vos ressources, tel qu'un relevé de compte bancaire. Vous devrez fournir une preuve de votre handicap. Vous pouvez utiliser un grand nombre des documents utilisés pour prouver l'éligibilité à l'OPWDD.

Vous pouvez demander à bénéficier de Medicaid par téléphone, par courrier ou en personne auprès de votre département local des services sociaux (LDSS) ou en contactant un Facilitateur d'Inscription (FE).

Un FE est une agence communautaire formée pour aider à remplir les demandes Medicaid. Les heures d'ouverture ou le lieu de travail d'un FE peuvent être plus pratiques pour vous que ceux du LDSS. Bien que les FE soient disponibles pour fournir une assistance à la demande, vous n'êtes pas obligé d'y avoir recours pour demander Medicaid.



Vous pouvez obtenir de l'aide pour remplir la Demande Medicaid en appelant le 1-800-541- 2831 ou le 1-855-355-5777.

Vous pouvez également contacter votre Bureau Extérieur de l'OPWDD de Soutien aux Revenus (RSFO). Le personnel du RSFO qui vous aidera à localiser le Bureau Medicaid approprié pour demander des prestations. Demandez plus d'informations à votre représentant de l'équipe du Front Door.

Qui est éligible à Medicaid ?

Les personnes handicapées âgées de 18 ans ou plus peuvent bénéficier de Medicaid si leurs revenus et leurs ressources (comptes bancaires, assurance-vie, etc.) sont inférieurs à un certain montant. Des programmes tels que Medicaid Buy-In pour les Personnes en situation de handicap peuvent aider les adultes qui travaillent à conserver une plus grande partie de leurs revenus et de leurs ressources tout en bénéficiant de Medicaid. Les enfants de moins de 18 ans atteints de troubles du développement et vivant à domicile avec leur famille peuvent être éligibles à la fois à Medicaid et à l'exemption HCBS de l'OPWDD en fonction de leurs propres revenus et ressources ou de l'ensemble des revenus et ressources de leur famille. Dans certains cas, le revenu et les ressources de la famille ne sont pas pris en compte par Medicaid lorsqu'un enfant fait une demande d'exemption HCBS auprès de l'OPWDD. C'est ce qu'on appelle une « dérogation à l'obligation parentale ». Le représentant de l'équipe du Front Door d'Entrée vous donnera plus d'informations si vous remplissez les conditions requises.

Quels sont les autres avantages offerts par Medicaid ?

Outre le financement de nombreux services de l'OPWDD, Medicaid fournit une assurance maladie qui prend en charge les soins médicaux et les soins médicaux spécialisés qui ne sont pas couverts par d'autres types d'assurance. Par exemple, Medicaid peut prendre en charge les aides à domicile et le transport pour les services médicaux.

Une personne peut bénéficier d'une autre couverture d'assurance et demander à bénéficier de Medicaid.

Comment savoir quel type de Medicaid solliciter ?

Les personnes ou les familles doivent s'adresser au Front Door, au Bureau local de Soutien aux Revenus de l'OPWDD ou à leur Gestionnaire de Soins pour obtenir de l'aide pour demander la bonne couverture Medicaid. Chacun saura quel type de couverture Medicaid est nécessaire.

Que se passe-t-il si une personne souhaite bénéficier d'un nouveau service financé par Medicaid ou par l'exemption HCBS de l'OPWDD ?

Si une personne souhaite un nouveau service, elle ou sa famille doit en parler à son Gestionnaire de Soins. L'individu et le Gestionnaire de Soins peuvent alors s'adresser à l'agence à laquelle ils demandent le service pour lui demander si elle peut fournir le service à l'individu et pour s'assurer que l'individu dispose de la couverture Medicaid adéquate pour payer le service. Si l'individu n'a pas la bonne couverture Medicaid, il travaille avec son Gestionnaire de Soins pour s'inscrire à la bonne couverture avant que de nouveaux services ne soient fournis.

Si la personne ou la famille ne demande pas la couverture Medicaid nécessaire, l'agence peut refuser la demande de service. Toutefois, dans les cas où la santé ou la sécurité de la personne serait en danger sans le service, l'agence peut choisir de fournir le service avant que la personne ne se soit inscrite à Medicaid.

Que se passe-t-il si une personne ou une famille décide de ne pas solliciter Medicaid ?

Si une personne ou une famille ne demande pas à bénéficier de la couverture Medicaid ou ne complète pas la procédure de demande, la personne ou la famille devra payer l'intégralité du coût du service. L'agence auprès de laquelle la personne souhaite obtenir des services lui indiquera le montant à payer pour les services.

Toutefois, si une personne n'est pas éligible à Medicaid pour une raison autre que le revenu ou le niveau de ressources, cette personne ou sa famille doit demander à l'agence de l'aider à obtenir un soutien.

Que se passe-t-il si Medicaid constate qu'une personne n'est pas éligible ?

Si Medicaid estime qu'une personne n'est pas éligible à la couverture, Medicaid enverra une lettre indiquant que la couverture Medicaid a été refusée. Si une personne ou une famille reçoit une lettre de refus, elle doit conserver la lettre et la montrer au CCO ou au programme d'accès aux services du FSS avec lequel elle travaille pour savoir si elle doit faire appel de la décision. L'agence d'accès aux services du CCO ou du FSS peut aider à la procédure d'appel.

J'ai encore besoin d'aide ! Que dois-je faire ?

Si vous avez d'autres questions sur Medicaid, nos Bureaux Extérieurs de Soutien aux Revenus peuvent vous aider. Il existe neuf Bureaux Extérieurs de l'OPWDD de Soutien aux Revenus situés dans tout l'État de New York. Le personnel du Bureau Extérieur de Soutien aux Revenus partage son expertise avec des organismes prestataires bénévoles, des personnes handicapées, leurs familles, des défenseurs et d'autres représentants. Pour contacter le Bureau Extérieur de Soutien aux Revenus de votre région, demandez plus d'informations à votre représentant du Front Door ou rendez-vous sur le site Web de l'OPWDD à l'adresse https://opwdd.ny.gov/sites/default/files/documents/revenue_support_field_offices_2_0.pdf





Planification

- L'OPWDD se renseignera sur vos besoins, vos points forts et vos capacités par le biais d'un processus d'évaluation.
- Un Gestionnaire de Soins travaillera avec vous et votre famille pour élaborer un Plan de Vie. Le Plan de Vie est une feuille de route vers vos objectifs personnels et comprend les soutiens et les services qui vous aideront à les atteindre.
- Votre « Cercle de Soutien » (les personnes de votre entourage et le personnel que vous souhaitez voir participer au choix des services), votre Gestionnaire de Soins et l'équipe de traitement seront là pour vous aider à figurer les choses et à faire des choix éclairés.
- Vous êtes au centre du processus de planification !

Le Processus d'Évaluation

Une fois que votre éligibilité aux services de l'OPWDD aura été déterminée, vous entamerez le processus d'évaluation. L'objectif de l'évaluation est d'identifier vos points forts et vos besoins actuels, ainsi que les soutiens naturels ou communautaires dont vous disposez ou que vous pouvez obtenir. Ces informations sont utilisées pour planifier les services dont vous avez besoin et pour élaborer un plan centré sur la personne.

L'OPWDD utilise deux outils pour évaluer vos besoins en matière de services :

1. Le Profil des Déficiences Développementales (DDP-2) est une brève évaluation utilisée par l'OPWDD pour identifier vos difficultés et vos besoins en matière de services. Le personnel de l'OPWDD travaillera avec vous et votre famille pour remplir le DDP-2 au cours du processus d'évaluation initiale. Pour ce faire, le personnel de l'OPWDD vous posera des questions sur votre vie afin de mieux comprendre vos points forts et vos besoins.
2. Le Système d'Évaluation Coordonnée (CAS) est un outil d'évaluation complet utilisé par l'OPWDD pour identifier vos forces, vos besoins et vos intérêts et pour aider à la planification centrée sur la personne de vos soins. Le CAS pose de nombreuses questions sur vous, votre situation de vie, vos besoins et vos intérêts, ainsi que sur vos difficultés, afin d'identifier les services qui répondront le mieux à vos besoins.

Planification Centrée sur la Personne

Qu'est-ce que la Planification Centrée sur la Personne ?

La planification centrée sur la personne est la façon dont vous et votre Gestionnaire de Soins explorez vos besoins et vos souhaits - ce qui est important pour vous, comment vous voulez vivre, et comment l'OPWDD peut fournir le soutien nécessaire pour vous aider à y parvenir.

Le processus de planification centrée sur la personne est dirigé par vous et les personnes qui vous sont chères, y compris généralement les membres de votre famille. L'accent est mis sur vos aptitudes, vos capacités, vos intérêts et ce que vous recherchez dans votre vie. En fournissant des soutiens et des services planifiés en fonction de vos besoins et de vos objectifs, l'OPWDD peut vous aider à réaliser votre potentiel et à vivre une vie épanouie.

Concentrez-vous sur les résultats !

Les résultats de la planification et des services fournis - les résultats - sont ce qui compte vraiment. Les résultats ne sont pas des objectifs, mais ils nous indiquent si les objectifs d'une personne sont atteints.

La planification et les aides fournies doivent fonctionner pour vous et votre famille. Pour savoir si c'est le cas, nous examinons les résultats et posons des questions telles que :

- Êtes-vous connecté avec des activités qui vous tiennent à cœur ?
- Les soutiens vous aident-elles à développer et à maintenir des relations qui sont importantes pour vous ?
- Vous sentez-vous en sécurité et stable ?

L'élaboration d'un plan pour vos soutiens et services n'est que la première étape. Nous travaillons continuellement avec vous pour nous assurer que le plan répond à vos besoins et nous le révisons si nécessaire.

Élèves Passant de l'école à l'OPWDD

L'OPWDD souhaite que les familles sachent qu'il a besoin de votre aide pour s'assurer qu'il n'y a pas de rupture de service pour les enfants qui terminent leur programme scolaire. Les districts scolaires locaux fournissent des services d'éducation spéciale jusqu'à ce qu'un élève obtienne son diplôme ou termine son programme scolaire à la fin de l'année scolaire au cours de laquelle il atteint l'âge de vingt-et-un (21) ans. Les écoles doivent aider à planifier la transition de l'élève vers les services pour adultes avant son quinzième anniversaire. Les familles doivent également commencer à déterminer l'éligibilité à l'OPWDD et à planifier les services à l'avance.

Si votre enfant a plus de quinze ans, nous vous encourageons à entamer le processus dès que possible. Cela permet de trouver les meilleurs soutiens, d'élaborer un plan et de le faire à un rythme plus détendu.

Le personnel du Front Door, en collaboration avec les Gestionnaires de Soins, aidera les élèves des écoles locales à planifier les aides de l'OPWDD dont ils pourraient avoir besoin à l'âge adulte. Pour plus d'informations, veuillez-vous adresser à votre représentant de l'équipe du Front Door.

Si votre enfant fréquente un pensionnat (à la suite d'un placement scolaire, et qu'il obtient son diplôme ou termine son programme scolaire à la fin de l'année scolaire au cours de laquelle il atteint l'âge de 21 ans), les Coordonnateurs de Transition des Pensionnats de l'OPWDD vous aident, vous et votre enfant, à travailler avec des organismes prestataires de services sans but lucratif pour planifier et réaliser la transition de votre enfant.

Liste de Contrôle de l'Outil d'Évaluation

Il peut être utile de se préparer à l'évaluation. Vous pouvez réfléchir à ces sujets et disposer des informations suivantes :

- Vos points forts
- Objectifs à atteindre
- Les changements que vous aimeriez apporter dans votre vie
- Domaines dans lesquels vous avez besoin d'aide pour accomplir les activités quotidiennes
- Besoins cognitifs, sensoriels, moteurs et de communication
- Antécédents médicaux
- A quelle fréquence consultez-vous des professionnels de la santé ou du comportement (médecin, psychologue, orthophoniste, etc.) ?
- Les soutiens dont vous disposez actuellement (par exemple, la famille, les amis)

CONSEIL : Lors de la préparation d'une évaluation, il peut être utile de créer un calendrier de sept jours (d'une semaine) reflétant votre base actuelle d'activités, de besoins et de soutiens. Cela facilitera l'évaluation et la planification des services.



Gestion des Soins

Qu'est-ce que la Gestion des Soins ?

La Gestion des Soins est le service qui vous aide, vous et votre famille, à obtenir les services et les aides dont vous avez besoin. La Gestion des Soins est assurée par des Gestionnaires des Soins qui travaillent pour des Organisations de Coordination des Soins (CCO), des organisations créées par des prestataires de services de déficience développementale (et dont le personnel est composé de Gestionnaires de Soins ayant une formation et une expérience dans le domaine des déficiences développementales). Votre Gestionnaire de Soins coordonnera une variété de services de soins de santé, de bien-être et de troubles du développement pour répondre à vos besoins. Vous devrez choisir le CCO que vous souhaitez dans la liste des CCO qui fournissent des services dans votre région. Votre CCO vous aidera dans le processus de détermination de l'éligibilité à l'OPWDD, le processus de Détermination de l'Éligibilité du Niveau de Soins et le processus d'inscription à Medicaid. Pour vous inscrire à un CCO et bénéficier des services d'un Gestionnaire de Soins, vous devrez mener à bien les processus suivants.

Une fois que vous vous serez inscrit à votre CCO, vous choisirez le plan de gestion des soins qui répond le mieux à vos besoins. Les deux options de gestion des soins sont les suivantes :

- Gestion des Soins de Santé à Domicile - le service de gestion des soins le plus robuste et le plus complet, qui fournit :
 - Coordination des services relatifs aux déficiences développementales dont vous et votre famille avez besoin ou dont vous bénéficiez actuellement, ET
 - Coordination complète des autres services de santé et de santé comportementale dont vous avez besoin ou que vous recevez.
- Plan HCBS de Base - se concentre sur la planification des services d'exemption HCBS et ne coordonne pas d'autres services de santé ou de santé comportementale. Dans le cadre de ce service, votre Gestionnaire de Soins travaillera avec vous pour :
 - Élaborer, réviser et mettre à jour votre Plan de Vie (plan de services),
 - Veillez à ce que la Détermination de l'Éligibilité du Niveau de Soins (LCED), nécessaire et annuelle, soit effectuée.

Comparaison de la Gestion des Soins de Santé à Domicile et du Soutien du Plan HCBS de Base

	Gestion des Soins de Santé à Domicile.	Soutien du Plan HCBS de Base
Coordonne les aides et les services de l'OPWDD	■	■
Coordonne l'accès aux services de santé comportementale	■	
Coordonne l'accès aux services médicaux et dentaires	■	
Identifie les ressources communautaires	■	
Utilise la technologie pour relier vos services	■	
Met en relation vos prestataires de soins	■	
Les familles sont déchargées du fardeau de la navigation dans les systèmes	■	

Une équipe spécialisée, composée d'un Gestionnaire de Soins et d'autres professionnels, travaillera avec vous et votre famille pour élaborer votre Plan de Vie Individualisé (plan de services). Cette équipe veillera à ce que vos services soient fournis de la manière dont ils sont censés l'être et apportera des changements lorsque vous en aurez besoin.

Les Gestionnaires de Soins Promeuvent et Soutiennent le Choix Éclairé

Choix éclairé : choix qu'une personne fait sur la base d'une bonne compréhension des options disponibles et de la manière dont chaque option peut affecter sa vie.

Votre Gestionnaire de Soins vous fournit des informations afin que vous puissiez faire des choix éclairés concernant votre vie et vos services. Vous pouvez être aidé à faire un choix éclairé par vous-même ou recevoir l'aide de membres de votre famille, d'amis ou d'autres personnes importantes pour vous.

Le Cercle de Soutien : Développer des Services Individualisés à l'Aide d'une Planification Centrée sur la Personne

Vous, la personne bénéficiant des services, êtes au « centre » de votre cercle de soutien. Votre cercle de soutien comprend les personnes que vous choisissez, et peut inclure des membres de votre famille, des amis ou d'autres personnes importantes pour vous. Votre cercle peut être aussi petit que vous et votre Gestionnaire de Soins, ou plus grand. Votre cercle se réunit régulièrement pour travailler avec vous à l'élaboration d'un plan pour les soutiens et les services que vous souhaitez, pour évaluer le succès de votre plan actuel et pour apporter des modifications à votre plan si nécessaire.

Votre Gestionnaire de Soins concentre la planification sur vos besoins et vos intérêts, en s'appuyant sur vos commentaires et ceux de votre cercle de soutien. Tout le monde collabore à l'élaboration d'un plan de services personnalisé pour vous.

Votre Plan de Vie

Votre Gestionnaire de Soins travaillera avec vous, votre famille et votre Cercle de Soutien pour élaborer votre Plan de Vie, un plan de services individualisé conçu spécialement pour vous. Votre Plan de Vie est une feuille de route vers vos objectifs personnels et décrit les soutiens et les services qui vous aideront à les atteindre.

Élaborer votre Plan de Vie

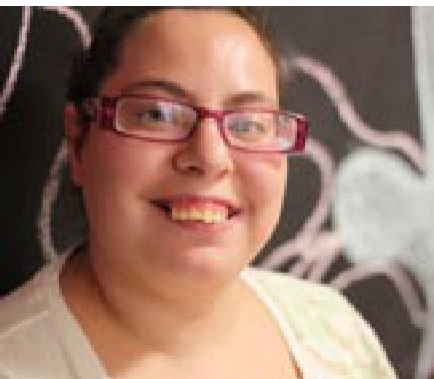
Votre Gestionnaire de Soins :

- Élabore votre Plan de Vie en utilisant une approche centrée sur la personne, en travaillant avec vous et d'autres personnes que vous et votre famille estimez devoir être impliquées
- Vous aide à faire des choix éclairés et à développer un réseau personnel d'activités, de soutiens, de services et de ressources communautaires en fonction de vos besoins et de vos souhaits
- Documente les soutiens, les services et les ressources communautaires dont vous avez besoin et que vous avez choisis, et explique en détail comment vous y aurez accès dans votre Plan de Vie
- Vous aide à identifier les activités et interventions supplémentaires de coordination des soins que vous souhaitez et dont vous avez besoin pour atteindre vos objectifs individuels et les résultats souhaités, tels qu'ils sont décrits dans votre Plan de Vie

Mise en œuvre de votre Plan de Vie

Pour implémenter votre Plan de Vie, votre Gestionnaire de Soins :

- Partage sa connaissance de la communauté et recherche les ressources disponibles pour vous aider à faire des choix éclairés sur la façon d'atteindre vos résultats valorisés
- Effectue des recommandations et facilite les visites et les entretiens avec les membres de la famille, les prestataires de services, les options de logement et d'autres alternatives afin que vous puissiez faire des choix éclairés
- Coordonne l'accès et la fourniture des aides et des services identifiés dans votre plan de vie, y compris les aides naturelles et les services financés



Services

- Les services et soutiens de l'OPWDD peuvent vous aider à vivre dans une maison de votre choix, à trouver un emploi et d'autres activités intéressantes, à nouer des relations au sein de la communauté et à vous maintenir en bonne santé.
- L'OPWDD propose un éventail de soutiens et de services offrant différents niveaux d'assistance
- Vous contrôlez vos soutiens et services

Soutiens et services de l'OPWDD

L'OPWDD s'engage à fournir une grande variété d'options d'assistances et de services pour répondre à vos besoins. Les soutiens et services de l'OPWDD comprennent :

- Aide à vivre de manière indépendante dans la communauté grâce à des aides au loyer, à l'habilitation communautaire et à d'autres services
- Aide à votre famille pour vous soutenir au domicile familial grâce à des services de relève et d'aide à la famille
- Aide à la formation et au soutien à l'emploi, au bénévolat et à d'autres types d'activités communautaires de votre choix, et
- Services résidentiels intensifs et services de jour, si nécessaire

L'OPWDD s'engage à vous aider à obtenir les aides et les services qui correspondent le mieux à vos préférences. N'oubliez pas que l'OPWDD sert les personnes dans le cadre le plus intégré possible à la communauté.

Les aides et les services que vous choisissez peuvent provenir de différentes sources. Vous pouvez obtenir l'aide de votre famille, de vos amis et de vos voisins, et vous pouvez participer à des programmes qui vous aident à faire partie de votre communauté. Ce type d'aide est appelé « soutiens naturels et communautaires » L'objectif de l'OPWDD est de fournir des services qui s'ajoutent à ces soutiens naturels et communautaires pour vous aider à atteindre vos objectifs et à obtenir les résultats souhaités.

Autodirection des Soutiens et des Services

Vous pouvez choisir d'autogérer vos soutiens et services. L'autodirection vous permet, à vous et à votre famille, de choisir les soutiens et les services qui répondent le mieux à vos besoins.

L'autodirection peut vous offrir plus de flexibilité et vous donne le maximum de contrôle sur vos aides et services. Dans le cadre de l'autodirection, les services sont payés avec des fonds provenant de votre **Compte de Ressources Personnelles (PRA)**. Le PRA est un budget basé sur l'évaluation de vos besoins. Le montant varie d'une personne à l'autre. Vous pouvez autogérer une partie ou la totalité de vos services.

Si vous gérez vous-même vos services, vous serez aidé par votre Cercle de Soutien, le groupe de personnes que vous avez choisies et qui travaillent avec vous pour vous aider à prendre les meilleures décisions possibles et vous soutenir dans votre réussite. N'oubliez pas que les cercles de soutien peuvent être constitués de quelques personnes seulement ou d'un grand nombre

Quelle est la différence entre les soutiens et les services ?

un **soutien** peut faire référence à toute aide qu'une personne en situation de handicap reçoit de n'importe quelle source, tandis qu'un **service** fait plus généralement référence à un type de soutien qui est fourni par une agence de services. Pour faciliter les choses, il est préférable de considérer les soutiens et services de l'OPWDD comme simplement **de l'aide fournie à une personne ayant une déficience développementale pour répondre aux besoins découlant de son handicap.**

de personnes. Vous êtes au « centre » de votre cercle, et les membres se connectent en permanence pour découvrir, discuter et vous aider à planifier la meilleure façon de répondre à vos besoins et d'atteindre vos objectifs personnels.

Autorité de l'Employeur et Budgétaire

Vous pouvez choisir d'exercer un pouvoir de décision sur tout ou partie de vos services. En exerçant ce choix, vous acceptez également la responsabilité de jouer un rôle direct dans la gestion de ces services. Vous serez aidé dans cette tâche par votre Cercle de Soutien.

L'autorité patronale vous permet d'être responsable de l'embauche du personnel qui vous fournira les aides et les services dont vous avez besoin. Vous pouvez cogérer le personnel avec un organisme prestataire qui peut vous aider à recruter, superviser et diriger les auxiliaires de vie, ou vous pouvez assumer vous-même une partie ou la totalité de ces responsabilités. L'organisme prestataire vous aide également en assurant des fonctions telles que la sélection des employés potentiels et la gestion des salaires. Voici quelques-unes des responsabilités potentielles, mais pas toutes.

L'Autorité Budgétaire vous permet d'assumer la responsabilité de la gestion de votre budget personnalisé d'Autodirection. Ce pouvoir vous permet de prendre des décisions concernant les soutiens et les services inclus dans votre Plan de Vie, la personne qui est payée pour les fournir et la manière dont ils sont achetés. L'Autorité Budgétaire vous permet également d'embaucher vous-même votre personnel et de contrôler le montant de sa rémunération. Si vous choisissez d'avoir l'Autorité Budgétaire, votre Intermédiaire Fiscal vous aidera en facturant et en effectuant les paiements pour les soutiens et services autogérés approuvés, et en fournissant une comptabilité et des rapports fiscaux ainsi qu'un soutien administratif général.

La Vie Autodirigée des Personnes atteintes de Déficiences Développementales : Récits et Perspectives

Dennis « Denny » Pullen n'est peut-être pas capable de bouger son corps ou de respirer par lui-même, mais cela ne l'empêche pas de diriger ses propres services et de vivre pleinement sa vie. Denny est un artiste qui peint avec sa bouche en tenant soigneusement un pinceau entre ses dents pour créer de belles œuvres d'art.

Il vit actuellement dans une maison spécialement adaptée à ses besoins, possède sa camionnette adaptée et entretient des relations solides et affectueuses avec ses parents de sang et la famille qu'il a choisie. Cette famille comprend ses infirmières, dont certaines le soutiennent et l'épaulent depuis des décennies. Grâce à l'Autodirection, Denny est en mesure d'embaucher son propre personnel et de vivre de façon indépendante.

Denny aime répandre son amour de l'art dans les écoles élémentaires locales. Il partage l'histoire de sa vie et sa technique de peinture avec les élèves et les implique directement dans cette activité en les encourageant à essayer eux-mêmes la peinture à la bouche. Il prévoit de continuer à peindre, d'ajouter des collèges à son calendrier d'engagement scolaire et de continuer à montrer et à vendre ses œuvres d'art.

Kayla McKeon entre dans l'histoire ! Kayla a prêté serment à la Maison Blanche pour siéger au Comité du Président sur les Personnes atteintes de Déficiences Intellectuelles (PCPID). À tout juste 31 ans, elle est également devenue la première lobbyiste enregistrée à Washington D.C. qui soit atteinte du Syndrome de Down. Kayla continuera à faire entendre sa voix loin à la ronde. Lorsqu'elle ne milite pas pour le changement, Kayla a utilisé l'autodirection pour obtenir un emploi en tant que responsable de la défense des intérêts de la base pour la Société Nationale du Syndrome de Down et elle fréquente l'Onondaga Community College. Lorsqu'elle ne travaille pas dur, elle aime lire et apprendre à tricoter sur un métier à tisser.

Vie Autonome dans la Communauté - Appartements et Logements

L'OPWDD offre des soutiens et des services en matière de logement en fonction des objectifs et des besoins de chaque personne, afin de l'aider à vivre dans le milieu communautaire le plus intégré possible. Bien que l'on considère souvent que les personnes souffrant de handicaps légers vivent plus souvent de manière indépendante dans la communauté, les personnes souffrant de handicaps modérés à très graves ont également réussi à vivre dans des appartements et dans leur propre maison au sein de la communauté au sens large, avec les aides et les services adéquats.

La vie en communauté peut être extrêmement gratifiante et vous aider à réaliser votre potentiel. Le personnel, la famille et les amis peuvent vous aider à vivre avec succès au sein de la communauté.

Les **Soutiens et Services Individuels (ISS)/Subvention au Logement** aide les adultes atteints de troubles du développement à vivre au sein de leur communauté en leur fournissant des fonds pour les aider à payer le loyer et les charges dans leur propre appartement au sein de la communauté. Les aides au logement sont disponibles pour aider les personnes à vivre de manière indépendante - vous pouvez partager un appartement avec une ou plusieurs personnes qui ne sont pas vos parents ou vos tuteurs légaux. Pour plus d'informations, consultez le site : https://opwdd.ny.gov/opwdd_community_connections/housing_initiative/opwdd-housing-subsidy.

Milieus Résidentiels Communautaires

Les milieux résidentiels communautaires du système OPWDD sont des foyers certifiés qui offrent différents niveaux de soutien aux personnes atteintes de déficiences développementales qui ont des besoins importants.

Le programme de **Soins Familiaux** propose des logements communautaires dans des maisons privées approuvées et certifiées par l'OPWDD. Le programme de Soins Familiaux offre un environnement familial stable et bienveillant.

Les **IRA (Résidences Alternatives Individualisées, ou foyers de groupe)** offrent le gîte, le couvert et des services et soutiens individualisés dans un cadre semblable à celui d'un foyer, où les personnes souffrant de troubles du développement peuvent acquérir les compétences dont elles ont besoin pour vivre de la manière la plus autonome possible. Certaines personnes qui vivent dans des IRA ont besoin d'une aide 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 pour répondre à leurs besoins médicaux et comportementaux. D'autres ont besoin de moins d'aide.



Services d'Emploi et de Jour

L'OPWDD valorise les capacités et les talents de chacun et aide les personnes atteintes de troubles du développement à se préparer à travailler et à faire du bénévolat dans des environnements communautaires intégrés. En outre, l'OPWDD fournit des aides et des services aux personnes afin qu'elles puissent participer aux activités communautaires qui les intéressent. Les personnes qui bénéficient de services de jour peuvent également participer à des services d'emploi.

Services Préprofessionnels

Les services préprofessionnels de l'OPWDD offrent aux personnes affectées d'une déficience de développement la possibilité de faire de la prospection professionnelle et du bénévolat afin d'identifier leurs compétences, leurs aptitudes et leurs centres d'intérêt.

Chemin vers l'Emploi est un service limité dans le temps qui vous aide à élaborer un plan de réussite professionnelle en utilisant la Planification Centrée sur la personne pour identifier vos intérêts et objectifs professionnels, essayer différents emplois pour déterminer les tâches et l'atmosphère de travail que vous préférez, et acquérir des compétences sociales et de communication liées au travail. Le résultat de ce service est un plan de carrière et de formation professionnelle qui identifie la prochaine étape de votre parcours vers l'emploi.

Vous pouvez être éligible au programme Chemin vers l'Emploi si vous bénéficiez de services d'habilitation de jour ou de services préprofessionnels communautaires, si vous êtes un étudiant qui quitte l'école secondaire ou si vous souhaitez élaborer un plan de carrière et d'orientation professionnelle.

Les Services Préprofessionnels communautaires aident les personnes ayant une déficience développementale à acquérir des compétences sociales et de communication liées au travail ainsi que d'autres compétences liées au travail telles que l'exécution des tâches, la gestion du temps, la résolution de problèmes, le suivi des instructions et les compétences de sécurité qui augmenteront leur indépendance dans la communauté.

Services d'Emploi

Les services de l'emploi de l'OPWDD peuvent aider les personnes souffrant de troubles du développement à obtenir et à conserver un emploi compétitif. Les personnes affectées d'une déficience de développement travaillent dans tous les types d'entreprises communautaires, notamment dans les secteurs de la banque, de l'éducation, de la technologie, de la santé, de l'hôtellerie, de la restauration, du commerce de détail, des sociétés à but non lucratif et de l'administration. Certaines personnes ont également créé leur propre entreprise.

L'OPWDD propose plusieurs services d'emploi pour aider les personnes ayant des besoins d'assistance variés. Tous les services pour l'emploi mettent à disposition du personnel pour l'emploi ou des développeurs d'emploi et des accompagnateurs pour aider les personnes atteintes de déficiences développementales à réussir au travail.

L'Emploi Assisté (SEMP) aide les personnes à obtenir et à conserver un emploi compétitif et rémunéré au sein de la communauté. Une fois qu'un plan de carrière centré sur la personne a été élaboré par le biais de Chemin vers l'Emploi, de Services Préprofessionnels Communautaires ou d'une autre méthode, les agences prestataires de services de l'OPWDD offrent des services de développement de l'emploi.

Les agences prestataires de services de l'OPWDD proposent également des services d'aide au maintien de l'emploi. Ces services consistent notamment à aider l'individu à s'adapter au lieu de travail, à se recycler lorsque les exigences professionnelles changent et à se former aux déplacements.

Le Programme de Formation à l'Emploi (ETP) offre aux personnes la possibilité d'effectuer un stage rémunéré dans une entreprise de la communauté. Les participants à l'ETP bénéficient d'un accompagnement professionnel renforcé et suivent des cours de préparation à l'emploi qui couvrent des sujets tels que la résolution de conflits et la façon de s'habiller pour le travail.



Services de Jour

Les services de jour de l'OPWDD aident les personnes ayant une déficience développementale à accroître leur indépendance, à prendre confiance en elles et à nouer des relations au sein de leur communauté.

L'Habilitation Communautaire (CH) aide les personnes qui vivent de manière autonome ou à domicile avec leur famille à découvrir et à expérimenter des activités communautaires.

L'habilitation communautaire est un service disponible à domicile et dans la communauté. Il peut être autogéré ou parrainé par une agence. Le personnel de l'habilitation communautaire aide la personne à acquérir et à conserver les compétences dont elle a besoin pour vivre en toute sécurité et de manière plus autonome, pour maintenir ou améliorer sa santé, pour atteindre d'autres objectifs personnels, pour rencontrer des gens et se faire des amis et les garder, pour participer à des activités communautaires et pour faire partie de sa communauté.

Les services d'**Habilitation de Jour** aident les gens à acquérir et à conserver les compétences dont ils ont besoin pour vivre en toute sécurité et de manière plus autonome, participer à des activités communautaires, identifier des intérêts, développer des talents et des compétences, se faire et garder des amis, acquérir des compétences de base et être un membre apprécié de la communauté. Les activités d'habilitation de jour se déroulent dans un lieu déterminé ou au sein de la communauté (appelées Habilitation de Jour Sans Murs).

Les services de **Relève** aident les familles qui s'occupent de leurs proches au domicile familial, même si ces derniers ont des problèmes de santé plus graves ou des besoins comportementaux plus difficiles. Ces services permettent aux aidants de bénéficier de pauses nécessaires. Les types et les lieux des services de relève disponibles comprennent les services à domicile, les camps, les services récréatifs et les services sur site.

Services de Soutien aux Familles

Les services de soutien aux familles aident les familles qui s'occupent de leurs proches à domicile. Ces services peuvent offrir des pauses nécessaires aux aidants, une formation et un soutien moral, des activités récréatives et sociales, des services pour les frères et sœurs, un réseau et un soutien de parent à parent en période de crise.

Le Congé Familial Payé de l'État de New York peut aider votre famille !

Depuis le 1er janvier 2018, le Congé Familial Payé permet aux travailleurs new-yorkais éligibles de bénéficier d'un congé rémunéré et protégé pour s'occuper d'un nouvel enfant, aider leurs proches lorsque leur conjoint, leur partenaire domestique, leur enfant ou leur parent est appelé à effectuer un service militaire actif à l'étranger, ou s'occuper d'un membre de leur famille souffrant d'un problème de santé grave.

En 2019, les employés éligibles peuvent prendre jusqu'à 10 semaines de congé à 55 % de leur salaire hebdomadaire moyen, plafonné à 746 \$. Les avantages continueront d'augmenter jusqu'en 2021, date à laquelle le congé familial payé sera entièrement mis en place. Les employés admissibles pourront alors prendre jusqu'à 12 semaines de congé à 67 % de leur salaire, jusqu'à un plafond de 746 \$.

Outre les avantages considérables qu'il procure, le congé familial payé est assorti de solides protections contre la discrimination et les représailles. La plupart des salariés employés dans l'État de New York par des employeurs privés sont couverts par le congé familial payé, et ni la citoyenneté ni le statut d'immigrant n'entrent en ligne de compte dans l'éligibilité des salariés. Pour de plus amples informations, consultez le site PaidFamilyLeave.ny.gov ou appelez le service d'assistance téléphonique au (844) 337-6303.

Les Services de Soutien Familial comprennent :

- Relève (soulagement des personnes chargées des soins et de l'accompagnement d'une personne atteinte d'une déficience développementale)
- Formation des membres de la famille
- Groupes de soutien
- Formation à la gestion des comportements difficiles
- Remboursement
- Réseautage entre parents
- Information et orientation
- Services aux frères et sœurs
- Programmes parascolaires
- Activités récréatives/sociales

Technologies d'Assistance et Santé Médicale et Comportementale

La Technologie d'Assistance est une catégorie de services qui englobe à la fois les modifications environnementales (e-mods) et la technologie adaptative.

L'OPWDD n'est pas un fournisseur principal de services médicaux ou d'équipements médicaux durables, mais il propose des aides destinées à favoriser la santé comportementale. L'OPWDD gère également des cliniques offrant des services limités.

Modifications Environnementales (e-mods) et Technologie Adaptative

Les Modifications Environnementales comprennent les changements physiques apportés au domicile, tels qu'une rampe d'accès, et peuvent inclure des modifications qui répondent aux déficiences sensorielles de la personne ou qui favorisent un environnement plus sûr pour les personnes ayant des comportements difficiles.

Les Technologies Adaptatives comprennent les aides à la communication et les dispositifs d'adaptation, y compris les aides à l'alimentation, aux repas et à la préparation des repas, ainsi que d'autres outils permettant à une personne de vivre de la manière la plus indépendante possible. Les modifications de fourgonnettes pour répondre aux besoins de transport spécialisés sont également incluses.

Les Services Comportementaux Intensifs sont des services à court terme d'environ six mois qui se concentrent sur le développement de stratégies efficaces de soutien au comportement pour les personnes dont les problèmes de comportement difficiles les exposent au risque d'être placées dans un cadre résidentiel plus restrictif (comme un foyer de groupe ou un hôpital). Ce programme enseigne aux individus, aux membres de la famille et aux autres soignants comment réagir aux comportements difficiles. Pour être éligible à ces services, la personne doit vivre dans sa propre maison, la maison de sa famille ou une maison de soins familiaux, et être inscrite à la dispense des Services à Domicile et Communautaires.

NYSTART est un programme communautaire qui fournit des services de prévention et d'intervention en cas de crise aux personnes ayant une déficience intellectuelle et développementale qui ont des besoins complexes en matière de comportement et de santé mentale, ainsi qu'à leurs familles et aux autres membres de la communauté qui leur apportent un soutien.

Le programme NY START propose des formations, des consultations, des services thérapeutiques et une assistance technique pour aider les personnes à rester chez elles.

Services Cliniques

L'OPWDD n'est pas un prestataire principal de services médicaux, mais il gère des cliniques offrant des services limités.

Les cliniques de l'OPWDD ont été établies pour répondre aux besoins des personnes atteintes de déficiences développementales

dans les régions où il n'y a pas suffisamment de prestataires de services médicaux génériques. Les cliniques de l'OPWDD fournissent également des services aux personnes ayant des besoins très complexes.

Tracer Votre Parcours

- Vous devrez fournir des documents pour établir votre éligibilité aux services de l'OPWDD. Vous devrez probablement effectuer trois démarches pour obtenir des services. Ces processus sont les suivants :
 1. La détermination de l'éligibilité de l'OPWDD selon laquelle vous souffrez d'une déficience développementale admissible
 2. La détermination de l'éligibilité à Medicaid
 3. Inscription à la dérogation pour les Services à Domicile et Communautaires
- Votre documentation sera examinée. L'OPWDD peut vous demander des informations supplémentaires. Si vous n'êtes pas d'accord avec la décision d'éligibilité prise par l'OPWDD, vous pouvez faire appel de la décision.
- Une fois l'éligibilité établie, l'OPWDD évaluera vos besoins, vos désirs et vos forces à l'aide d'un sondage standardisé pour créer un profil individualisé de vos capacités, désirs et besoins.
- Ensuite, un Gestionnaire de Soins CCO travaillera avec vous, votre famille et d'autres personnes importantes dans votre vie pour prendre des décisions sur les soutiens et les services qui répondent le mieux à vos besoins.
- Un Plan de Vie (plan de services) sera adopté et les services et soutiens seront identifiés pour faire avancer le plan.
- Les services seront autorisés et commenceront.

L'OPWDD s'engage à faire en sorte que la procédure d'obtention des services soit facile à comprendre et se déroule de la manière la plus fluide possible. La procédure peut parfois sembler difficile, mais nous aimerions que vous sachiez que l'OPWDD est disponible pour vous aider. Veuillez contacter l'équipe du Front Door de votre Bureau Régional si vous avez des questions ou des préoccupations en appelant la Ligne d'Information de l'OPWDD au 866-946-9733.

Maintenant que vous en savez plus sur ce que nous avons à offrir, la prochaine question à laquelle vous devez penser est celle de savoir où vous voulez que votre vie vous mène, et comment l'OPWDD peut vous aider.

Tracez votre propre parcours - la première étape consiste à franchir le Front Door de l'OPWDD !



Coordonnées du Front Door

Ligne d'Information

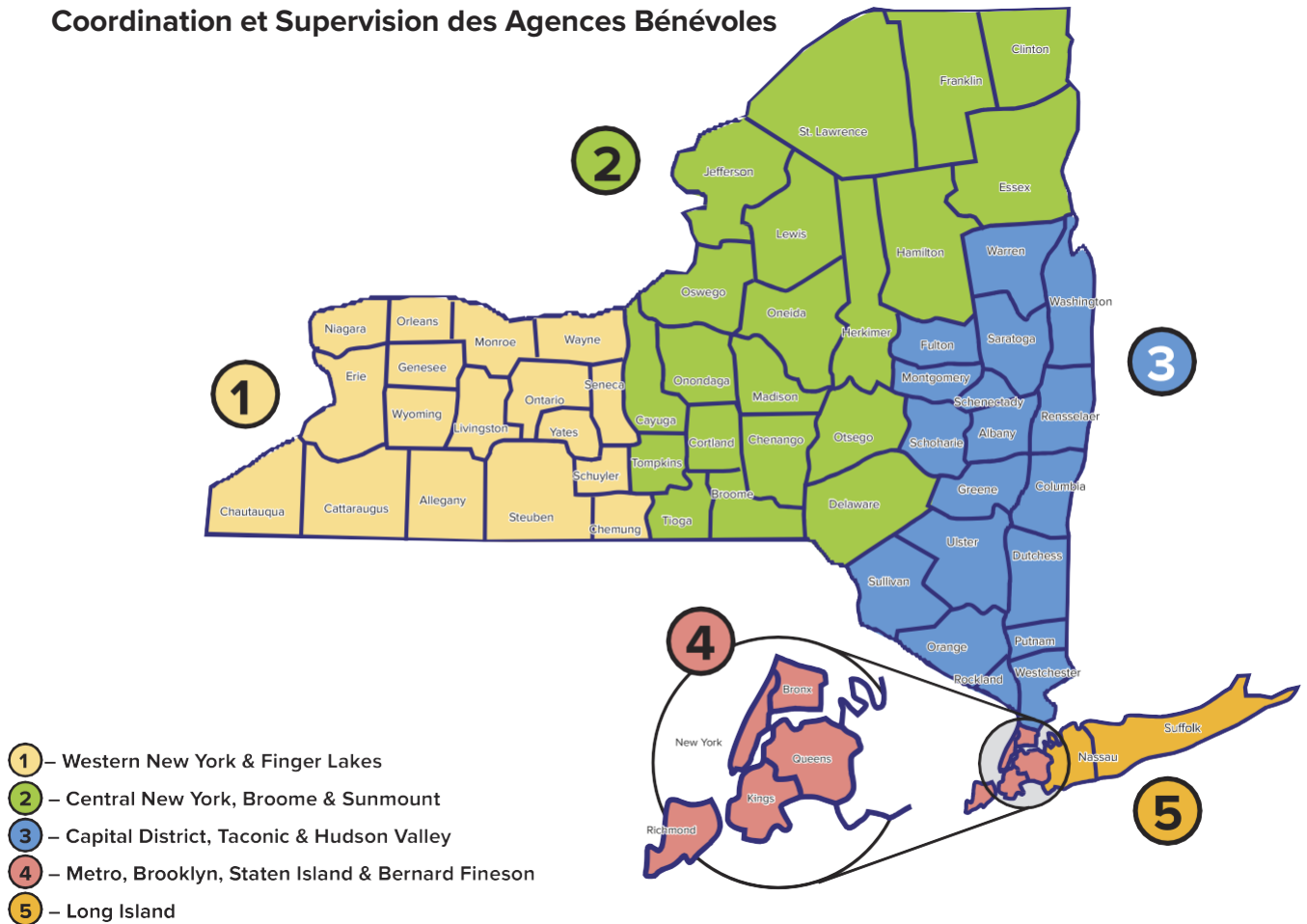
Appelez la Ligne d'Information gratuite de l'OPWDD au 1-866-946-9733 si vous avez besoin de réponses à des questions sur les soutiens et les services destinés aux personnes atteintes de déficiences développementales dans l'État de New York. Vous pouvez également appeler la Ligne d'Information de l'OPWDD si vous avez des inquiétudes concernant des allégations de mauvaise conduite, de fraude, de gaspillage et d'abus dans le système de services de l'OPWDD

Si vous parlez une autre langue que l'anglais, des représentants sont prêts à vous aider ou à vous mettre en relation avec un interprète. Des informations écrites traduites sont disponibles sur demande

Personnes malentendantes : utilisez le Système de Relais 7-1-1 de NY

5 Bureaux Régionaux pour les Personnes Ayant une Déficience Développementale

Coordination et Supervision des Agences Bénévoles







Annexe : Informations Détaillées sur la Détermination de l'Éligibilité à l'OPWDD

Liste de Contrôle pour la Détermination de l'Éligibilité

Le Coordonnateur de l'Éligibilité du DDRO aura besoin de ces informations pour déterminer si une personne est éligible aux services de l'OPWDD :

- Rapport(s) psychologique(s) identifiant le fonctionnement intellectuel
- Rapport psychosocial documentant les antécédents sociaux/développementaux - taux
- Rapport médical général récent, pour les personnes dont on pense qu'elles présentent une déficience intellectuelle
- Pour une personne souffrant d'une affection autre qu'une déficience intellectuelle, un rapport médical spécialisé comprenant l'état de santé et les résultats du diagnostic sera nécessaire pour étayer le diagnostic.
- Rapport interprétatif des résultats de l'évaluation du comportement adaptatif

Documentation Requise pour les Demandes de Détermination d'Éligibilité

Afin de déterminer si vous êtes éligible aux services de l'OPWDD, les informations suivantes doivent être soumises à l'examen du Coordonnateur d'Éligibilité de votre Bureau Régional des Déficiences Développementales (DDRO) :

- Un rapport psychologique datant de moins de trois ans et comprenant une évaluation du fonctionnement intellectuel (« test de QI »). Ce rapport doit inclure tous les résultats sommaires de l'évaluation (scores de l'Échelle Complète, de l'Indice, des Parties et des Sous- tests).
 - Pour les personnes dont le **QI est supérieur à 60**, un rapport d'interprétation d'une évaluation standardisée du comportement adaptatif, comprenant un résumé, un composite, une échelle et des scores par domaine, est requis.
 - Pour les personnes dont le **QI est inférieur à 60**, l'évaluation des capacités d'adaptation peut se fonder sur un rapport interprétatif utilisant les informations recueillies lors des entretiens avec les soignants, de l'examen des dossiers et des observations directes.
 - Pour les **jeunes enfants**, une Évaluation Multidisciplinaire de Base de l'Intervention précoce peut être acceptable à condition qu'elle comprenne des résultats de tests standardisés relatifs au fonctionnement cognitif, au langage et à la communication, à l'adaptation, au fonctionnement social et au fonctionnement moteur.
- Pour les affections autres que la déficience intellectuelle, un rapport médical ou spécialisé indiquant l'état de santé et les résultats diagnostiques à l'appui du diagnostic.
- Un rapport médical général récent (dans les 365 derniers jours) doit être joint à toutes les demandes d'éligibilité. Ce rapport est requis pour toutes les demandes d'éligibilité.
- Antécédents sociaux et développementaux, rapport psychosocial ou autre rapport montrant que la personne est devenue handicapée avant l'âge de 22 ans.
- Une évaluation sociale (au cours des 365 derniers jours) préparée par un Gestionnaire de Soins/superviseur qui répond aux exigences de formation et d'expérience du Gestionnaire de Soins, ou par un Professionnel Qualifié en Déficience Intellectuelle (QIDP), un travailleur social (LMSW ou LCSW), un psychologue ou une personne titulaire d'une maîtrise en psychologie, et qui connaît bien l'individu.

Dans certains cas, le DDRO peut demander des informations complémentaires ou une évaluation plus poussée. Le DDRO peut recommander des lieux où des évaluations supplémentaires peuvent être effectuées.

Nous vous recommandons de travailler avec le Coordonnateur d'Éligibilité de votre DDRO local pour vous assurer que vous avez soumis un dossier d'éligibilité complet lorsque vous demandez une détermination d'éligibilité.

Évaluation Diagnostique

L'évaluation diagnostique est l'élément le plus critique pour déterminer l'éligibilité. Une évaluation diagnostique est effectuée pour déterminer la nature et l'importance de la déficience développementale d'un individu (c'est-à-dire son diagnostic).

Un Guide des Ressources d'Évaluation de l'Éligibilité dans l'État de New York, qui comprend les cliniques certifiées par l'OPWDD et les services qu'elles proposent, est disponible sur le site Internet de l'OPWDD ou en contactant votre coordinateur d'éligibilité. Pour trouver le guide en ligne :

- Allez à « Services & Soutiens » sur la page d'accueil et cliquez sur « Éligibilité », puis choisissez « Trouver des Services de Test/d'Évaluation » dans le menu de gauche et sélectionnez « Guide des Ressources d'Évaluation de l'Éligibilité dans l'État de New York » ou
- Tapez l'adresse web suivante dans votre navigateur internet : <http://www.opwdd.ny.gov/node/1024>.

Mesures Acceptables du Comportement Intellectuel et Adaptatif

Les mesures suivantes fournissent des informations sur le fonctionnement intellectuel et le comportement adaptatif d'une personne, qui sont nécessaires pour déterminer son éligibilité. Vous souhaitez peut-être partager ces informations avec votre médecin ou les cliniciens qui effectueront ces évaluations.

Mesures Acceptables du Fonctionnement Intellectuel

- La série d'échelles d'intelligence de Wechsler
- Les Échelles de Stanford-Binet
- L'échelle Internationale de Performance de Leiter
- La Série d'Échelles d'Intelligence de Kaufman

Considérations pour les Mesures du Fonctionnement Intellectuel :

- L'administration brève ou partielle de mesures intellectuelles globales ne peut être utilisée que dans les cas où une administration standardisée est impossible
- Les mesures abrégées de l'intelligence (WASI, K-BIT) ne sont pas acceptables comme seule mesure du fonctionnement intellectuel lorsqu'une administration standardisée est impossible
- Les instruments sans langue (Leiter, CTONI) combinés aux éléments de performance d'un test de QI complet seront pris en considération pour les personnes qui ne parlent pas anglais, qui sont sourdes ou qui ne sont pas verbales
- Les tests d'intelligence normalisés en anglais ne peuvent pas être administrés dans une autre langue et être ensuite utilisés pour déterminer l'éligibilité

Mesures Acceptables du Comportement Adaptatif

- Système d'Évaluation du Comportement Adaptatif
- Échelle de Comportement Adaptatif de Vineland
- Le Domaine de la Motricité seulement des Échelles de Comportement Indépendant

D'autres tests d'intelligence et/ou mesures du comportement adaptatif sont acceptables s'ils sont complets, structurés et normalisés et s'ils sont fondés sur des normes actualisées de la population générale. Les résultats d'une mesure qui ne figure pas sur cette liste, mais qui a été effectuée avant que la personne n'atteigne l'âge de vingt-deux (22) ans, peuvent être utilisés pour établir un historique des déficits adaptatifs au cours de la période de développement. Les évaluations des mesures du comportement adaptatif doivent refléter le comportement réel et typique de la personne,

et non son meilleur comportement dans des circonstances idéales ou avec de l'aide.

Remarque : les évaluations actuelles/actualisées du fonctionnement intellectuel ou adaptatif doivent être basées sur les éditions les plus récentes de l'instrument normalisé utilisé.

Le Processus de Détermination de l'Éligibilité en 3 Étapes

La procédure de détermination de l'éligibilité peut comporter plusieurs étapes d'examen et est conçue pour garantir que chaque personne bénéficie d'un examen équitable et approfondi.

Lors de la Première Étape, le personnel du DDRO examine la demande d'éligibilité. Après ce

1ère Étape d'Examen

premier examen, le DDRO notifie par écrit au demandeur que :

- (a) L'Éligibilité ou l'Éligibilité Provisoire a été confirmée ; ou
- (b) La demande est incomplète et nécessite des documents supplémentaires ; ou
- (c) La demande est transmise pour une Deuxième Étape d'Examen.

Si votre demande d'éligibilité est transmise pour une deuxième étape d'examen, un comité de cliniciens évaluera les documents contenus dans votre dossier de demande, ainsi que toute information supplémentaire

2e Étape d'Examen

que vous fournirez. Si votre demande est jugée irrecevable, vous pourrez prendre rendez-vous avec le personnel pour discuter de cette décision et demander un examen de troisième étape. Vous pouvez également demander une audition Équitable de Medicaid à ce stade si vous souhaitez bénéficier de services financés par Medicaid.

Lorsque la deuxième étape d'examen est terminée, le DDRO envoie au demandeur une notification écrite de la décision (également appelée « Avis de Décision » ou « NOD »). Si la commission détermine que la personne est atteinte d'une déficience de développement, elle est considérée comme éligible aux services de l'OPWDD. Si la commission détermine que la personne n'a pas de déficience intellectuelle, elle est considérée comme non éligible aux services de l'OPWDD. Dans ce cas, vous pourrez :

- (a) Rencontrer le personnel de l'OPWDD pour discuter de la détermination et de la documentation examinée ; et
- (b) Demander un Une Troisième Étape d'Examen ; et
- (c) Demander une Audience Équitable de Medicaid (si vous souhaitez bénéficier de services financés par Medicaid)

La personne peut choisir une ou plusieurs de ces options. Si une audition équitable pour Medicaid est demandée, une troisième étape d'examen aura lieu automatiquement. **Remarque** : l'avis de décision n'offrira une audition équitable de Medicaid que si la personne a demandé des services financés par Medicaid sur le formulaire Transmission pour la Détermination de la Déficience Développementale).

Les Troisièmes Étapes d'Examen sont effectuées par un comité indépendant d'examen de l'éligibilité composé de praticiens agréés qui n'ont pas participé aux Premières et Deuxièmes Étapes d'Examen. Le comité examine la demande

3e Étape d'Examen

d'éligibilité et fournit des recommandations au coordonnateur de la deuxième étape d'examen de la DDRO. Les recommandations de la troisième étape sont examinées par le Directeur du DDRO (ou son représentant) et le demandeur est informé des résultats, y compris de toute modification de la décision du DDRO. Les troisièmes étapes d'examen sont effectuées avant la date de l'Audience Équitable de Medicaid.

FRONT DOOR
 Contactez votre DDRO pour accéder au Front Door de l'OPWDD

Obtenir des Informations
 Vous découvrirez d'abord l'OPWDD et le processus pour obtenir des services.

Détermination de l'Éligibilité

Pour accéder à la plupart des supports et services OPWDD, vous devrez être admissible aux:

- 1 Services de l'OPWDD, en prouvant que vous avez une déficience intellectuelle
- 2 Services de Medicaid, en répondant aux critères d'éligibilité à Medicaid
- 3 Services d'Exemption HCBS, à travers une évaluation de votre niveau de besoin

Vous rassemblez des informations et travaillez avec un Coordonnateur d'Éligibilité pour que la décision soit prise.

Qualifier*

*L'éligibilité n'est pas garantie

Plan de Vie
 Contient des services et des fournisseurs sélectionnés

Élaboré avec l'aide d'un Gestionnaire de Soins

Apprentissage et Planification

Évaluation et discussion des services via votre DDRO

Cycle de Services et de Soutien
 un processus continu d'évaluation de l'efficacité du service, car les objectifs sont atteints et de nouveaux besoins sont identifiés

Les Services sont Fournis

Évaluation
 de l'efficacité des services et satisfaction personnelle

Résultats

- Objectifs ✓
- Santé ✓
- Bonheur ✓





**Office for People With
Developmental Disabilities**

44 Holland Avenue, Albany, NY 12229-0001
866-946-9733 • 711 NY Relay • www.opwdd.ny.gov